

RÈGLEMENT PARTICULIER TYPE 2026**ARTICLE 1 – ORGANISATION**

L'ASK ANGERVILLE

Organise le : 07 mars au 08 mars 2026

Une épreuve dénommée : Championnat de ligue Ile de France -J1

Sur le circuit : ANTHOINE HUBERT à Angerville

Classé par la FFSA en catégorie : 1.1

En date du : 22/01/2025

Numéro : 9114252472E11A1198

Longueur : 1198 mètres

Homologué par l'État : ☒ Préfecture

☐ Ministère de l'intérieur

En date du : 17/02/2025

Nombre maximum de pilotes en pistes 39

Cette épreuve sera organisée conformément au Code Sportif International « dit le Code » et aux annexes sportives et techniques FFSA et au présent règlement particulier.

ARTICLE 2 – PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA ,titulaire d'une licence de compétition en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.

Le droit d'engagement est fixé à (montant en €) : 410

À régler impérativement au plus tard le : 6 mars 2026

Auprès de l'organisateur : Ligue de Karting IDF

Les pilotes sont autorisés à rouler dans 2 catégories. SI OUI, COCHER LA CASE

☐

ARTICLE 3 – CATÉGORIES

Catégories admises.

a) CATEGORIES FEDERALES (mettre un « x » pour sélectionner la catégorie).

MINI60	☒	SENIOR	☒	KZ2	☒
NATIONALE	☒	MASTER	☒	KZ2 MASTER	☒
OPEN	☐	GENTLEMAN	☒	KZ2 GENTLEMAN	☒

Autres catégories :

b) CATEGORIES COUPE DE MARQUE (mettre un « x » pour sélectionner la catégorie).

X30 S - M - G	☐	DD2	☒	KFS 135	☒
ROTAX MAX	☐	DD2 MASTER	☐	KFS 150	☒
ROTAX MAX MASTER	☐	TTI	☐	KFS 165	☒
KA 100 138	☐	KA 100 158	☐	S 125 J - S	☐

Autre :

Minimum de 10 par catégorie et maximum de 54 par catégorie.
Maximum de 260 pilotes engagés sur l'épreuve.

Priorité absolue sera donnée aux catégories fédérales définies par la FFSA (châssis, moteurs, pneumatiques homologués). La participation de pilotes concourant pour un challenge agréé par la FFSA sera incluse si le nombre d'engagés est égal ou supérieur à 6 participants.

ARTICLE 4 – DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE
▪ DÉPART

- a) Par tirage au sort ou dans l'ordre des engagements
- b) Par essais qualitatifs, système utilisé :

HORAIRES

	VENDREDI DE / À	SAMEDI DE / À	DIMANCHE DE / À
ESSAIS LIBRES OFFICIELS (inclus dans la compétition)		8:00 -12:00 13:30 14:05	
ENREGISTREMENT MATERIEL		8:00 12:00	
BRIEFING		14:20 14:45	

	VENDREDI DE / À	SAMEDI DE / À	DIMANCHE DE / À	FORMAT DE COURSE TEMPS OU TOURS
ESSAIS QUALIFICATIFS		14:45 16:25		6 MIN
MANCHES QUALIFICATIVES		16:25 18:10	8:00 10:38	7 minutes + 1 tour 9 minutes + 1 tour
PRE-FINALE OU SUPERS MANCHES			10:38 12:13 13:30 15:10	9 minutes +1 tour 11 minutes + 1 tour
FINALE(S)			15:10 17:30	11 minutes +1 tour 13 minutes + 1 tour

OU JOINDRE LES HORAIRES EN ANNEXE

ARTICLE 5 – OFFICIELS

Directeur de Course	Fayard Christine	Licence n°	69022
Directeur de course adjoint	Duranville Loris	Licence n°	307864
Commissaire Sportif 1	Texier Chrystelle	Licence n°	62890
Commissaire Sportif 2	Leclerc Paul	Licence n°	59065
Commissaire Sportif 3	Guignard Michel	Licence n°	96547
Commissaire Technique 1	Genty Christian	Licence n°	100448
Commissaire Technique 2	Leclerc Benjamin	Licence n°	62019
Responsable Commissaire de piste	Alain Aube	Licence n°	243283
Responsable Coupe de Marque	Bellanger Guillaume	Licence n°	73973
Responsable Chronométrage	Masle Gilles	Licence n°	102477
Médecin	Forcada Gerard	Licence n°	

Nombre de postes de Commissaires 8

Nombre de Commissaires 16

Nombre d'extincteurs par poste 1

Type d'extincteur 6kgs à poudre

Nombre d'ambulances (conforme à l'Art. 2 de la réglementation médicale) : 1

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES ÉPREUVES KARTING AU CALENDRIER FFSA 2026
(document utilisé entre ASK et LK - 1 feuille par épreuve)

ÉPREUVE (titre complet) : Championnat de ligue Ile de France -J1

NOM DU CIRCUIT : ANTHOINE HUBERT

NOM DU CHAMPIONNAT : Championnat de ligue Ile de France

DATE SOLlicitÉE : 07/03/2026 - 08/03/2026

DATE DE REPLI :

ADRESSE / TEL / MAIL

DE L'ASK ORGANISATRICE : 30 rue de la chapelle - 91670 Angerville - askangerville@wananet.fr

CODE ASK : 1466

COCHEZ LA RUBRIQUE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX

<u>INTERNATIONAL</u>	☐ 1 jour ☐ 2 jours	☐ 3 & 4 jours ☐ 24 heures
<u>NATIONAL</u>	☐ 1 jour ☒ 2 jours	☐ 3 & 4 jours ☐ 24 heures
<u>COURSE - CLUB</u>	☐ 1/2 journée ☐ 1 jour	
<u>DÉMONSTRATION / INITIATION</u>	☐ 1 jour ☐ 2 jours	

Cachet de l'ASK

Date 26/12/2025



ARTICLE 6 – DRAPEAUX

Pour les Championnats de France, le drapeau bleu à diagonales rouges sera systématiquement utilisé dans les finales, y compris en cas de cohabitation des catégories (classements séparés).

Pour la Coupe de France, le drapeau bleu à diagonales rouges sera systématiquement utilisé dans les finales pour les catégories à + de 36 pilotes et seulement dans les finales n°4 pour les autres catégories, y compris en cas de cohabitation des catégories (classements séparés).

Pour toutes les autres épreuves organisées sur le territoire national (hors courses clubs), l'utilisation du drapeau bleu à diagonales rouges sera laissée au choix de l'Organisateur et du Directeur de Course en finales, y compris en cas de cohabitation des catégories.

Cette décision sera annoncée lors du briefing.

Cocher les catégories pour lesquelles le drapeau bleu à diagonales rouges ne sera pas utilisé lors de

l'épreuve : ☐ Mini60

☐ Autre(s) Catégorie(s)

ARTICLE 7 – CLASSEMENT

Le classement sera obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale.

ARTICLE 8 – RÉCLAMATIONS

Les réclamations se rapportant à une compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément au tableau des réclamations et appels de l'annexe sportive FFSA. Article 40 de l'Annexe Sportive.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

« Un contrôle anti-dopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la FFSA.

DATE ET VISA ASK



DATE ET VISA LK



DATE ET VISA FFSA



PÔLE KARTINGPB / AL
01 44 30 28 71

Paris, le 09 janvier 2026

L'ASK ANGERVILLE
22 Rue de la Chapelle Villeneuve
91670 ANGERVILLE

OBJET : Championnat de ligue île de France -J1 – Circuit ANTHOINE HUBERT à Angerville
07 mars au 08 mars 2026

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le règlement de la manifestation citée en objet qui a été enregistré par notre service en date du :

Vendredi 09 janvier 2026

sous le permis d'organisation numéro :

K18*

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

REMARQUES :**Art. 5 – Officiels :****Sous réserve d'obtention de la licence adéquate 2026.**

***Il est de la responsabilité de l'ASK ANGERVILLE, qu'au jour de la compétition, les Officiels soient bien titulaires de la licence 2026 nécessaire à l'exercice de leur fonction.**

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires ou récépissés auprès des autorités compétentes,

- pour les manifestations qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci (Article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée. En revanche, ce permis ne constitue en aucun cas un certificat de conformité avec les règles techniques et de sécurité prévues à l'article R.331-19 du code du sport, et dont la vérification de leur respect incombe à la commission départementale de sécurité routière compétente. ^[1]

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés par les officiels concernés et transmis, dans la mesure du possible, par email.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Patrick BAUSOLA

Directeur Pôle Karting – Département Compétition



Copies : LK Ile-de-France
LA Ile-de-France

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité Karting (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

Pour les circuits occasionnels de catégorie 1.2, le contrôle de conformité avec les Règles Techniques et de Sécurité, ne sera pas assuré par un inspecteur de la FFSA ou le Directeur de Course. La conformité du circuit relève de la responsabilité de l'organisateur technique de la manifestation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Pôle Karting
Département Compétition
PB / AL

Paris, le 9 janvier 2026

ATTESTATION

Nous attestons par la présente que l'épreuve suivante :

- Course Championnat de ligue ile de France -J1
- Sur le circuit ANTHOINE HUBERT à Angerville
- Epreuve du 07 mars au 08 mars 2026
- Organisée par L'ASK ANGERVILLE

Visa attribué par la FFSA sous le n° K18 en date du 9 janvier 2026.

Epreuve inscrite au calendrier FFSA 2026 des épreuves karting.

Patrick BAUSOLA
Directeur Pôle Karting
Département Compétition

